

Le Colloque sur le lobbyisme et la transparence à un moment décisif

Atelier 4 – Quelles sont les perspectives d'avenir?

Paneliste :
M^e Pierre B. Meunier

Le 21 février 2014

Sondage Léger Marketing 2013

Confiance des Québécois

1	Pompiers	94 %	62	Maires	21 %
34	Juges	60 %	63	Syndicalistes	21 %
47	Journalistes	42 %	64	Politiciens	12 %
58	Publicitaires	24 %	65	Lobbyistes	11 %
60	Hauts fonctionnaires	22 %	66	Vendeurs d'automobiles (usagées)	8 %

Le lobbyisme

Manchettes

Glaxo Memo Shows Drug Industry Lobbying on E-Cigarettes

By Makiko Kitamura | Feb 19, 2014 12:59 PM ET |

Publié le 28 janvier 2014 à 08h12 | Mis à jour le 28 janvier 2014 à 08h12

Le commissaire au lobbyisme «déçu» de la Ville de Montréal

Chuck Strahl steps down as spy watchdog amid lobbying questions

Former Tory minister resigns as chair of the committee that oversees CSIS

By Max Paris, CBC News | Posted: Jan 24, 2014 5:55 PM ET | Last Updated: Jan 24, 2014 6:17 PM ET

Chuck Strahl veut quitter la présidence du Comité de surveillance du SCRS

RCQC | Par Radio-Canada.ca
Publication: 24/01/2014 05:36 EST

Publié le 29 janvier 2014 à 12h02 | Mis à jour le 29 janvier 2014 à 17h01

Un lobbyiste engagé pour remettre un chèque à Jean Charest?

« Ne dites pas à ma mère
que je suis ~~dans la publicité...~~
Elle me croit pianiste dans
un bordel. »

lobbyiste

Adaptation libre du titre d'un livre de Jacques Séguéla
*Ne dites pas à ma mère que je suis dans la publicité, elle
me croit pianiste dans un bordel*, Éditions Flammarion

Commentaires sur certaines des recommandations de modification à la Loi faits par le Commissaire en mai 2012

- Assujettir à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* l'ensemble des associations ou organismes à but non lucratif, en excluant les demandes d'aide de 5 000 \$ ou moins
- Reconnaître et confirmer dans la Loi le rôle des titulaires de charge publique à l'égard de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes

Commentaires sur certaines des recommandations de modification à la Loi faits par le Commissaire en mai 2012

- Prévoir dans la Loi que le fait pour une entreprise, une organisation ou un lobbyiste de recourir à la « l'appel grand public » visant à influencer la prise de décision d'un titulaire de charge publique constitue une activité de lobbyisme nécessitant une inscription au Registre
- Faire en sorte que les délais de prescription soient harmonisés pour tous les types de sanction en les fixant à trois ans

Commentaires sur certaines des recommandations de modification à la Loi faits par le Commissaire en mai 2012

- Donner au Commissaire le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour certaines contraventions à la Loi
- Transférer la responsabilité de la tenue du Registre des lobbyistes au Commissaire et simplifier la procédure d'inscription au Registre des lobbyistes
- Confier explicitement au Commissaire au lobbyisme un mandat en matière d'éducation et de sensibilisation

Merci !



Pierre B. Meunier
Associé | Conseiller stratégique

+1 514 397 4380
pmeunier@fasken.com

